Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260602-DELIB2026_42-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Commune de PLOUISY

2026/42

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Réunion du 2 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le 2 juin à 20 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M Bérenger LE NEGARET, Maire

Membres présents : LE NEGARET Bérenger, LE PESSOT Laurence, TREMEL Mathieu, Mme PINEL Clarisse GREZE Romain, MOTTE Nathalie, LE CLEC'H Guy, PHILIPPE Fabienne, LE PESSOT Mireille, DOUILLARD Christophe, LE BONNIEC Frédéric, MOISAN Anthony, RAMAIN Blandine, GUYON Gael, GOMAS Kevin, CRENN Nathalie, LE SAOUT Aurélie,

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme AUGRE Morgane pouvoir à PINEL Clarisse
M BRIGANT Pierre pouvoir à CRENN Nathalie

Secrétaire de séance : M GOMAS Kevin

2026 - 42 – Personnel : création d'un poste non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur : Mireille LE PESSOT

Aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

En raison des congés des agents sur la période estivale et la nécessité d'assurer la continuité des services pour l'entretien des bâtiments et la gestion des espaces verts, il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier d'agent polyvalent des services techniques à temps complet en charge de l'entretien des bâtiments et des espaces verts pour les mois de juillet et aout 2026.
Une personne serait recrutée en juillet et une autre en aout.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C. La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération IB 367 et IM 366.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260602-DELIB2026_42-DE

Le tableau des effectifs serait mis à jour comme suit :

Tableau des effectifs non permanents			**Délibération du 2 juin 2026**
Grade	**Cat.**	**D.H.S.**	Effectif
Filière Technique			
Adjoint technique territorial	C	35h00	1

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2°,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
Vu le décret n°88-145 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le budget 2026 adopté par délibération n°2026-16 du 25 février 2026,
Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu d'un accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2026 dans les services techniques pour les mois de juillet et aout,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- ***APPROUVE la création un emploi non permanent d'agent technique territorial avec une DHS de 35 heures pour les mois de juillet et aout 2026,***
- ***APPROUVE le tableau des effectifs modifié en conséquence comme ci-dessus,***
- ***DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.***

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Bérenger LE NEGARET

MAIRIE DE PLOUISY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Cotes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Kevin GOMAS